



Changement de situation pendant la période d'appel jaf

Par **jeromeMachin**, le **24/06/2008** à **08:32**

Bonjour,

Un juge des affaires familiale a rendu son jugement sur l'augmentation de la pension alimentaire en avril dernier. Elle passe de 150 à 250 euros. Son jugement était justifié par mes revenus relativement élevés (je ne conteste pas le montant compte tenu de ces revenus). Seulement j'ai perdu mon emploi en mai et je suis toujours dans la période d'appel.

Mes revenu ayant considérablement baissés, est il possible de faire appel ?

Si oui comment dois je faire ? (pas les moyen de prendre un avocat)

Si non, que dois je faire ? (pas les moyens de payer ce montant).

Merci.

Par **domi**, le **24/06/2008** à **09:13**

ressaisissez le JAF.

Par **jeromeMachin**, le **25/06/2008** à **07:05**

Comment ? Un courrier suffit ?

Par **domi**, le **25/06/2008** à **07:32**

Faites lui dans un premier temps un courrier recommandé dans lequel vous demandez à être entendu et expliquant votre situation , joignez -y les preuves de vos dires . Concernant un avocat renseignez vous au tribunal , vous avez peut être le droit à l'aide juridictionnelle .Par contre , j'attire votre attention qu'un jugement a été rendu et que vous devez vous y tenir jusqu'à une nouvelle décision ! bon courage

Par **jeromeMachin**, le **25/06/2008** à **07:45**

C'est noté. Merci.